

AMORCER LE DIALOGUE : CRÉER UN DOSSIER SCOLAIRE AXÉ SUR LES COMPÉTENCES FAISANT ÉTAT DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Introduction :

Le présent document propose aux établissements postsecondaires des questions visant à faciliter les discussions initiales, dans le but de favoriser la création d'un « dossier scolaire axé sur les compétences ». Typiquement, la première étape suppose l'établissement d'une vision, de buts et d'objectifs globaux. On part ici du principe que l'objectif ultime est d'améliorer et de faciliter la mobilité étudiante, en faisant la chronique de l'atteinte finale des résultats d'apprentissage prédéfinis liés aux études de l'apprenante ou de l'apprenant. Les questions sont susceptibles de changer et d'évoluer, advenant l'élaboration d'une nouvelle vision. De plus, pour ce qui est du processus, l'hypothèse est que les discussions se feraient en partenariat avec les parties prenantes des campus, plus particulièrement les collègues de l'enseignement. Puisque chaque établissement dispose d'un contexte unique, les participants ayant un rôle dans la création d'un dossier scolaire axé sur les compétences différeront vraisemblablement d'un campus à l'autre.

Composantes essentielles :

Les répondants du sondage de 2015 de la phase 2 de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur la nomenclature des relevés de notes et des transferts de crédits* ont identifié les composantes essentielles suivantes du développement d'un dossier scolaire axé sur les compétences :

1. un cadre de définition institutionnel pour documenter les résultats d'apprentissage;
2. des résultats d'apprentissage définis et approuvés, par programme;
3. des principes définis d'évaluation et de documentation de l'atteinte des résultats d'apprentissage au niveau de l'étudiant, avec rubrique à l'appui;
4. l'adoption d'un outil (ou d'une approche) d'évaluation approprié permettant de mesurer l'atteinte finale des résultats d'apprentissage au niveau de l'étudiant, par programme et par niveau (c.-à-d., année 1, année 2, etc.).

La tenue d'une consultation approfondie et le leadership du milieu scolaire ont également été jugés nécessaires. Le processus de création d'un dossier scolaire axé sur les compétences est fort complexe; toutefois, il est possible d'y arriver. Parmi les exemples à considérer, mentionnons le [Scholarship Record](https://registrar.stanford.edu/scholarship-record) de l'Université Stanford (<https://registrar.stanford.edu/scholarship-record>). Au Canada, BCCampus a examiné des plateformes et des procédés dans le domaine de [l'enseignement des métiers axé sur les](#)

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015).

compétences (<http://bccampus.ca/2015/02/02/bccampus-white-paper-explores-disruptive-innovation-within-trades-training-in-b-c/>). Ses travaux jettent la lumière sur les complications en la matière et les systèmes concernés.

Pour consulter des renseignements complémentaires et des ressources additionnelles, veuillez consulter la sous-section 3.7 du document de consultation de la phase 2.

Considérations initiales

Quel objectif espérez-vous atteindre et qui en profitera? Quelle sera la plateforme de livraison envisagée?

1. Lors des étapes initiales, qu'espérez-vous réaliser par la création d'un dossier scolaire axé sur les compétences? Pourquoi songez-vous à créer ce nouveau type de document? Quel problème espérez-vous régler ou quelle opportunité tentez-vous d'exploiter? Quelle en est la mission fondamentale? Quels objectifs un tel document vise-t-il? Par exemple, espère-t-on favoriser la mobilité étudiante? Souhaite-t-on fournir aux étudiantes et aux étudiants un « passeport d'apprentissage » (ou « carnet d'apprentissage ») ou un « dossier d'expérience d'apprentissage »?
2. Souhaitez-vous créer un document distinct afin de compléter l'actuel relevé de notes officiel ou souhaitez-vous étendre la portée du titre de scolarité existant?
3. Quel est l'auditoire que le nouveau document entend desservir d'abord et avant tout? Comment un tel document profitera-t-il aux étudiantes et étudiants ou aux employeurs? L'on pourrait supposer que les étudiantes et étudiants sont l'auditoire principal; il serait toutefois utile de confirmer la pensée commune à cet égard.
4. Comment comptez-vous livrer le document? Quel degré de flexibilité visez-vous? Quel format faudrait-il adopter? PDF? Numérique?
5. Quels sont les principes et les normes de base à maintenir, et ce, peu importe le format?
6. Outre les cours et notes, ou en complément du relevé de notes actuel, quelles expériences liées aux études et quelles activités d'apprentissage y aurait-il lieu de consigner dans un tel dossier des compétences? Quel type de rubrique liée aux résultats d'apprentissage est-il approprié? Les résultats d'apprentissage sont-ils établis au niveau du programme ou du cours, ou du programme et de l'année? Si ce n'est pas le cas, que faut-il faire pour élaborer une rubrique liée aux résultats d'apprentissage?

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015).

Structure de gouvernance et de coordination

Comment assurera-t-on la gestion du projet?

On recommande généralement de mobiliser la collectivité collégiale de manière concertée et stratégique lorsque vient le temps d'élaborer un dossier scolaire destiné à servir de complément au relevé de notes. Étant donné que le contexte et la culture varient d'un établissement à l'autre, il y aurait alors lieu de nuancer de manière appropriée toute méthodologie normalisée de gouvernance et de coordination. Les questions directives de la présente section visent à faire ressortir ces différences.

1. Quels types de contexte, de culture et de structure de gouvernance existent à votre établissement et de quelle façon cet environnement pourrait-il orienter l'initiative?
2. Compte tenu des réponses aux questions suivantes et de la nature de votre campus ou milieu scolaire/universitaire, qui doit former l'équipe d'innovation? Quelles en seraient les premières étapes?
3. Quel administrateur (scolaire ou cadre supérieur) est bien placé pour jouer le rôle de promoteur stratégique et champion sénior de l'initiative?
4. Faudrait-il former plus d'une équipe? Quel serait le rôle de chacune et à quel moment assumerait-elle ce rôle? Qui devrait diriger chaque équipe? On pourrait, par exemple, mettre sur pied un petit comité exécutif, un comité consultatif à plus grande échelle, des groupes de travail, etc.
5. Quel est le mandat et l'étendue des pouvoirs de chaque groupe? Qui en assurera la présidence (ou encore, la coprésidence est-elle une approche préférable pour certains groupes)? Quels secteurs d'activités devraient être représentés dans chaque groupe?
6. Quel type de gouvernance devrait-on envisager pour faciliter le développement, l'approbation, la mise en œuvre et la durabilité de l'initiative?

Principes fondamentaux

Quels sont les principes communs en ce qui a trait au dossier scolaire axé sur les compétences?

1. Quels principes fondamentaux, stratégiques ou scolaires, y aurait-il lieu d'établir afin d'orienter les décisions à prendre? Par exemple, au moment de déterminer ce qui devrait se retrouver dans le dossier de compétences, selon les pratiques exemplaires, il importe de distinguer les expériences d'apprentissage du cadre éducatif officiel (p. ex.,

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015).

le programme d'études/grade) des expériences d'apprentissage additionnelles. Parmi les autres considérations dignes de mention, notons l'assurance de la qualité, une validation rigoureuse et les mécanismes d'évaluation. S'agit-il là de facteurs nécessitant la création de principes?

2. Quels principes opérationnels représentent des considérations importantes? Par exemple, une pratique exemplaire est de s'assurer de faire valider l'atteinte d'une compétence ou d'un titre par une autorité compétente. Quel secteur – ou qui – devrait agir comme arbitre du processus ou du résultat?

Considérations additionnelles

Identifier les considérations additionnelles, les pratiques prometteuses ou les gains d'efficacité à venir, les risques et les opportunités, au moment d'élaborer un dossier scolaire axé sur les compétences.

1. L'initiative devrait-elle tenir compte de considérations en aval ou de futures possibilités?
2. Existe-t-il des pratiques prometteuses au sein ou à l'extérieur du campus susceptibles d'orienter le processus?
3. Y a-t-il d'autres facteurs à considérer (législation, procédés de vérification, finances, systèmes, technologie, politiques, communautés, etc.)?
4. Quelles autres parties prenantes (p. ex., personnel scolaire, population étudiante, anciens, employeurs, autres établissements, organismes de réglementation, etc.) devraient être consultés lors de la création du dossier (comment et quand)?
5. Y aurait-il lieu de développer de nouvelles normes ou lignes directrices? Comment ces dernières serviront-elles le cadre pédagogique global de votre territoire de compétence? Existe-t-il des organismes consultatifs externes qui devraient prendre part aux discussions visant à faciliter une approche à la grandeur du réseau?
6. Quels sont les risques et les opportunités, actuels ou éventuels? Quelles sont les répercussions pouvant résulter de chacun de ces risques et opportunités, et susceptibles de nuire ou de contribuer à cette initiative, et que feriez-vous pour les résoudre ou les faciliter?
7. Y a-t-il des efficacités ou des synergies possibles à considérer afin d'accélérer la création, le lancement et la durabilité future (p. ex., plateformes de système offertes par les fournisseurs, modèles de validation fédérés, normes de pratiques exemplaires, partenariats, etc.)?

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de l'*Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015).

Étapes suivantes :

Les questions directives susmentionnées visent à orienter les étapes initiales de la transition vers un dossier scolaire axé sur les compétences. Elles ne se veulent pas exhaustives. Chaque établissement développera son propre ensemble personnalisé de considérations et de questions directives, outre celles susmentionnées.

La création d'un nouveau dossier scolaire qui se veut actuel et durable à long terme représente une occasion d'améliorer l'éventail de renseignements pouvant servir aux étudiantes et aux étudiants. Toutefois, la première étape est de définir ce qu'il faut faire et pourquoi. Le fait de réunir un petit groupe d'experts-conseils afin de se pencher sur le problème vous permettra d'aborder les questions initiales identifiées dans chacune des catégories susmentionnées. La consultation des groupes à l'intérieur de votre établissement aidera également à orienter le processus. Cela est particulièrement important si d'autres organisations et établissements se serviront du document final ou l'auront reçu de la part d'une étudiante ou d'un étudiant.

Ressources à consulter :

Guides de normes se fondant sur les pratiques exemplaires

Cadres de qualifications et/ou de titres de scolarité de votre territoire de compétence ou autres

Présentations, travaux de recherche et documents de base visant la documentation de l'atteinte des résultats d'apprentissage par les apprenants

Exemples de dossiers de compétences d'autres territoires ou premiers innovateurs au sein des établissements

Les renseignements compris dans le présent document sont le résultat de travaux de recherche et de consultation menés dans le cadre de *l'Étude nationale de l'ARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits* (septembre 2015).